

Paris, le jeudi 23 juillet 2015

Circulaire : 014-15

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Formation initiale des métiers de contrôle

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective ACOSS 2015-153, relative aux modalités de candidature et de recrutement pour accéder à la formation d'inspecteur et de contrôleur du recouvrement.

Ces modalités concernent le dispositif de formation initiale des inspecteurs du recouvrement (50° promotion) et des contrôleurs du recouvrement (10° promotion).

La formation initiale des inspecteurs et des contrôleurs du recouvrement étant une formation nationale institutionnelle, les présentes dispositions s'appliquent à tous les organismes de Sécurité sociale, quelle que soit la branche.

Les candidats et les organismes sont invités à se rendre sur le site www.urssaf.fr pour consulter les dernières actualités relatives au dispositif d'accès aux métiers de contrôle organisé par l'Acoss.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur Délégué

Document(s) annexe(s) :

- Lettre collective 2015-153,
- Liste Postes ouverts,
- liste diplômés IR 50è,
- IR 50 - Calendrier recrutement,
- CR 10 - Calendrier Recrutement,
- CR10 2è vague Calendrier Recrutement,